

À la rencontre de la défenseure des enfants

Comment, pouvons-nous, animateurs et adultes, aider les enfants et les jeunes à vivre en paix ? Nous sommes allés interroger Marie Derain, défenseure des enfants (et ancienne Vice-présidente des Scouts et Guides de France).

Routes Nouvelles : Quelle est la posture/la place à prendre par les adultes dans l'éducation à la paix (gestion non-violente des conflits, coopération, médiation par les pairs...) selon vous ?

Marie Derain : La méconnaissance de l'autre est très souvent génératrice de conflits. À l'inverse, et je sais bien que les animateurs que vous êtes en ont de nombreux exemples, dès que les jeunes sont réunis dans l'échange, dans l'action et mis en responsabilité, tout est possible : de très belles choses se passent.

Il ne s'agit pas pour la défenseure des enfants de faire de l'angélisme : il est évidemment des situations de violence ou de tension où la justice doit intervenir, où la médiation n'a plus lieu d'être. Mais dans la vie quotidienne, dans la plupart des cas, la présence et la parole d'un tiers est porteuse de solution. Chacun à sa place, qu'il s'agisse des responsables des Éclaireuses Éclaireurs de France ou du défenseur des droits, nous pouvons déjà régler beaucoup de choses par une parole forte, qui place le respect au premier rang des règles du vivre-ensemble.

R.N. : Quel est le rôle des adultes en lien avec la jeunesse, et en particulier avec les problématiques d'aujourd'hui (notamment les nouvelles technologies, l'hyper-sexualisation et les autres problématiques auxquelles ils doivent faire face) ?

Marie Derain : Rappelons-nous toujours que la responsabilité des adultes est de protéger les enfants, de leur permettre de grandir à leur rythme (pas trop vite).

Quand je parle des adultes, j'évoque évidemment les parents, les animateurs, les professionnels que les



© Ville d'Issy-les-Moulineaux

enfants rencontrent... Mais je m'adresse aussi à tout citoyen : chacun a le devoir de les protéger. Les enfants nés depuis une quinzaine d'années grandissent avec les nouveaux outils de communication, de loisirs et d'enseignement (mobile, Internet, Facebook, réseaux sociaux, blogs, etc.). Les jeunes attendent que les adultes leur fassent confiance tout en restant vigilants dans leur utilisation. Internet ne saurait remplacer la présence des adultes.

2000

Création en France de la fonction « défenseur des enfants », Claire Brisset est nommée pour 6 ans

2006

Nomination de la seconde défenseure des enfants, Dominique Versini

2007

Création du programme des Jeunes Ambassadeurs des Droits auprès des Enfants (JADE)

2009

Grande consultation d'enfants en France pour le 20^e anniversaire de la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant)

100 Louveteaux et Louvettes Éclés de toute la France célèbrent cet anniversaire au Palais du Luxembourg en présence de Dominique Versini

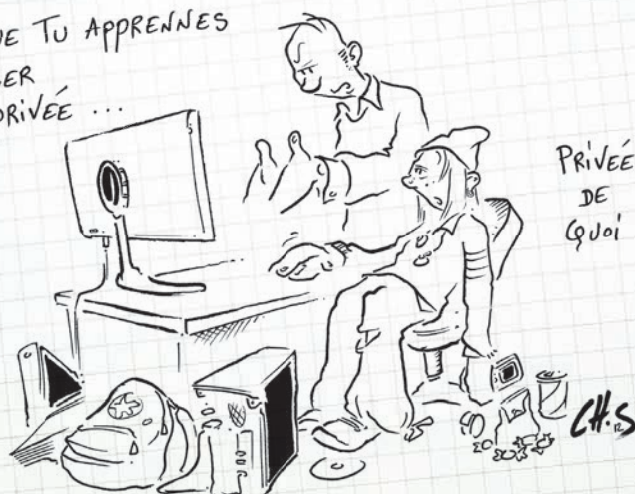
L'association Calysto vient de publier dans son dernier baromètre des chiffres très intéressants quant à l'usage des nouvelles technologies par les jeunes de 11 à 17 ans. Les jeunes parlent d'Internet en famille seulement lorsqu'il y a des problèmes et encore pas tous. Les parents ne savent pas ce que font leurs enfants sur Internet. Les logiciels de contrôle parental sont peu utilisés, ce qui marque bien l'échec de toutes les politiques publiques en la matière.

Toutefois, force est de constater que le nombre d'enfants confrontés à des contenus choquants baisse de façon significative. Et qu'ils en parlent plus qu'avant à leurs parents. En ce qui concerne l'utilisation de Facebook, plus de 36 % des jeunes sondés sont connectés entre 1 heure et 2 heures par jour et 25 % plus de 2 heures. La publication de photos et de vidéos explose : 86 % des 15-17 ans publient des vidéos et des photos personnelles. La protection des données personnelles des mineurs reste encore et toujours un enjeu considérable pour notre société.

Quant à l'hyper-sexualisation des petites et jeunes filles, elle est liée à la publication de revues (uniquement dédiées aux jeunes filles) centrées sur des préoccupations communes. Ces magazines calqués sur ceux des femmes adultes traitent de maquillage, de mode, d'actualités en lien avec des people. Nous nous devons de promouvoir des références éthiques quant à l'utilisation de l'image des mineurs dans les médias. D'ailleurs, la ministre des solidarités et de la cohésion sociale, Roselyne Bachelot, a installé un groupe de travail chargé d'élaborer une charte relative à la protection des enfants dans les médias, intégrant un focus sur l'hyper-sexualisation.

Ce sont aussi les comportements des adultes qui sont à adapter : parents comme adultes, nous devons veiller à ce que nous projetons sur les enfants, notamment du point de vue des stéréotypes.

IL FAUT QUE TU APPRENES
À PROTÉGER
TA VIE PRIVÉE ...



R.N. : Et enfin, est-ce qu'il existe, ou non, un lien entre les cadres/respons' et la défenseure des enfants ?

Marie Derain : Je suis très consciente du rôle essentiel des associations d'éducation. J'étais moi-même Vice-présidente des Scouts et Guides de France avant de devenir défenseure des enfants. Ces associations connaissent bien les enfants et leur famille, leurs centres d'intérêt et les attentes des familles. C'est une façon d'appliquer la convention internationale des droits de l'enfant. Ma prédécesseur a rencontré à plusieurs reprises les Éclaireuses Éclaireurs de France (notamment lors du 20^e anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant en 2009 au palais du Luxembourg qui a réuni plus d'une centaine de Louvettes et de Louvetaux).

Suite à la création du défenseur des droits par la loi du 29 mars 2011 votée au parlement, et à la poursuite des missions de la défense et de la promotion des droits de l'enfant au sein de la nouvelle institution, je serai très heureuse de pouvoir prolonger les relations établies et de les renforcer. J'ai d'ailleurs déjà rencontré les dirigeants de votre association.

- Pour mieux connaître les droits de l'enfant : www.defenseurdesenfants.fr/Kit_Pedagogique
- Pour contacter la défenseure des enfants : www.defenseurdesenfants.fr/contactForm.php

29 mars 2011

Loi organique instituant le défenseur des droits et un adjoint défenseur des enfants

Juin 2011

Nomination de Dominique Baudis, défenseur des droits

Juillet 2011

Nomination de Marie Derain, défenseure des enfants auprès du défenseur des droits

20 novembre 2011

Premier rapport consacré aux droits de l'enfant de la nouvelle institution, remis au président de la République et aux présidents de l'assemblée nationale et du Sénat

À la rencontre de la défenseure des enfants

L'Équipée: Être « défenseure des enfants », concrètement ça veut dire quoi ?

1. Défendre les enfants dont les droits ne sont pas respectés



© Ville d'Issy-les-Moulineaux

Sais-tu qu'il existe une défenseure des enfants qui est là pour défendre tes droits ?

L'Équipée est allée interroger la défenseure, Marie Derain, qui, figure-toi, est une ancienne Vice-présidente des SGDF* !

Avec le Défenseur des droits, Dominique Baudis, je suis chargée de défendre les enfants : c'est-à-dire de vérifier qu'en France les enfants sont bien traités, que l'on respecte leurs droits. Je dois aussi faire en sorte que leurs droits soient connus par le plus grand nombre, c'est-à-dire faire la promotion des droits que la convention internationale des droits de l'enfant a prévus pour eux. Elle s'applique dans le monde entier. Je vais faire ce beau travail pendant 6 ans.

Concrètement, nous recevons et traitons des courriers adressés par des enfants et des adultes (parents, grands-parents, professionnels de la santé, du social, de la justice, mais aussi des voisins...). Les courriers racontent la vie d'enfants dont les droits ne seraient pas respectés ou dont leurs intérêts ne seraient pas ou mal pris en compte. Pour donner des exemples concrets : on nous écrit pour une demande de

scolarisation d'un enfant porteur de handicap dans une école proche de son domicile, pour un problème de respect de la vie privée d'un enfant parce qu'un parent raconte dans son blog tout ce qui arrive à son enfant, parce qu'un enfant vit des relations difficiles avec sa famille, parce qu'un enfant voudrait aller vivre avec son autre parent...



2. Proposer des améliorations aux lois pour que les droits des enfants soient mieux respectés

En plus des courriers que nous traitons, je travaille avec une équipe sur des sujets concernant les enfants afin d'apporter des améliorations de textes de lois. Je rencontre aussi tous les professionnels et acteurs de

la protection de l'enfance en France et en Europe (médecins, avocats, juges pour enfants, associations, etc.), mais aussi des hommes et des femmes politiques élus.

* Scouts et Guides de France

3. Faire connaître à tous les droits de l'enfant

Nous venons de créer une plaquette spécialement pour les jeunes, elle explique toutes les missions du Défenseur des droits. Elle sera disponible notamment dans les mairies et les écoles. Je travaille aussi avec 30 jeunes ambassadeurs des droits auprès des enfants (JADE) qui rencontrent des enfants et des adolescents pour leur parler de leurs droits dans les collèges, les centres de loisirs, les instituts spécialisés

qui s'occupent des enfants porteurs de handicap. Dans toute la France, des délégués, c'est-à-dire des bénévoles, peuvent aussi t'accueillir pour répondre à tes questions. Ils sont aujourd'hui plus de 600. Enfin, nous avons un comité consultatif de 20 jeunes de toute la France qui échange sur un forum autour des problématiques qui les concernent directement, comme les discriminations, mais aussi l'école par exemple.



Et pour moi ?

L'Équipée : Si je vis (moi, enfant ou jeune) une situation « anormale », qu'est-ce que je peux faire ? Quelle aide peut-on m'apporter ? Comment la défenseure des enfants peut-elle m'aider ?

Tu dois d'abord essayer de t'adresser à un adulte de ton entourage, à la maison, à l'école ou aux Éclés par exemple. Quand ce n'est pas possible, tu peux nous adresser un courrier ou un mail par le site du défenseur des droits en remplissant le formulaire en ligne. Tu raconteras alors ce qui ne va pas dans ta vie. Chaque situation concernant un enfant est différente et un examen approfondi est absolument nécessaire au cas par cas. Pour chaque

situation, un chargé de mission est désigné : il prend contact avec l'enfant, avec sa famille (quand c'est possible, parfois c'est avec un ou les parents qu'il y a une difficulté), l'institution ou la personne avec laquelle ça ne se passe pas bien : une école, un centre de loisirs, un hôpital... Quand les choses sont vraiment graves, je dois prévenir ceux qui sont chargés de protéger les enfants pour qu'un éducateur intervienne auprès de l'enfant qui s'adresse à moi.

Un message à transmettre

L'Équipée : En tant que défenseure des enfants mais aussi ancienne SGDF, quel message sur le vivre-ensemble souhaitez-vous nous transmettre ?

Chez les Scouts, j'ai appris plein de choses... Ce que je crois, c'est qu'il faut toujours voir le bon côté des choses et avoir envie de découvrir et rencontrer les autres surtout s'ils sont différents. Il faut être curieux.

Tout ce que nous faisons dans la société, à l'école, chez les Éclés doit permettre à chacun de tenir un rôle, d'avoir une place. Et rappelez-vous : « Seul on va plus vite, mais à plusieurs on va plus loin ! » ●

- Pour mieux connaître tes droits : www.defenseurdesenfants.fr/Kit_Pedagogique
- Pour contacter la défenseure des enfants : www.defenseurdesenfants.fr/contactForm.php